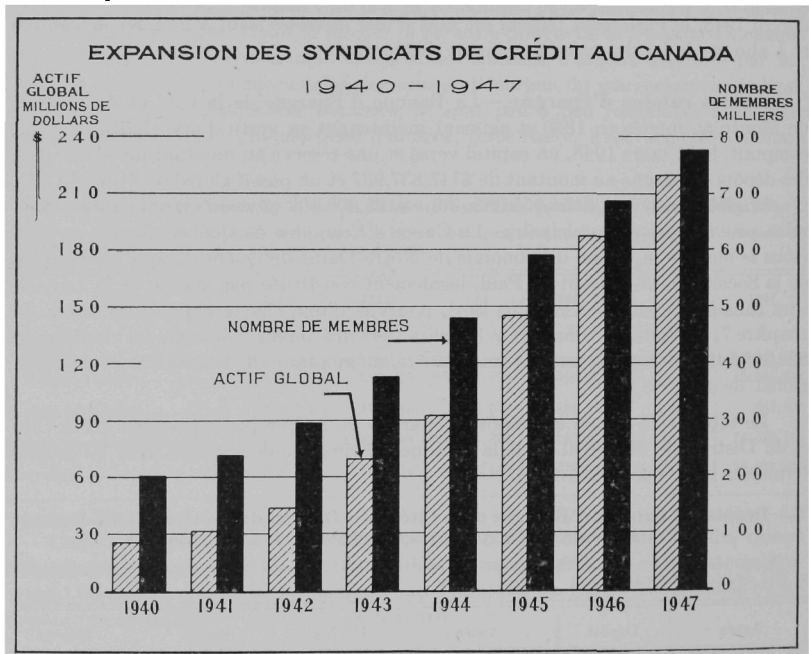


cette province, qui en 1947 compte 1,030 groupes actifs. Certains syndicats de crédit ont été organisés en Ontario peu après leur établissement dans le Québec, mais ce n'est qu'en 1922 que l'Ontario a adopté une loi concernant leur constitution légale. Les syndicats de crédit étaient inconnus dans les autres provinces jusqu'à ce qu'ils fussent organisés et approuvés par un loi de la Nouvelle-Écosse en 1935. Depuis lors, l'idée s'est répandue assez rapidement à toutes les provinces et, en 1939, tous les gouvernements provinciaux avaient adopté une loi visant la constitution légale ou l'enregistrement des syndicats de crédit.

Depuis 1940, le nombre de syndicats de crédit au Canada augmente de 1,379, les membres, de plus de 500,000 et l'actif total de près de 200 millions de dollars. Jusqu'à présent, l'augmentation des membres et de l'actif ne semble guère vouloir ralentir bien que, dans la plupart des provinces, le nombre de nouveaux syndicats de crédit semble diminuer. L'augmentation particulièrement rapide de l'actif a fait augmenter la part moyenne engagée et la part moyenne de l'actif par membre. L'état financier et le nombre de membres semblent continuer à progresser dans toutes les provinces.



Les dépôts totaux à la fin de 1947 s'élèvent à 175 millions de dollars environ, contre 151 millions en 1946. L'actif global en 1947 est d'environ \$220,500,000, soit une augmentation d'à peu près 33 millions sur 1946. Le nombre de membres continue d'augmenter jusqu'en 1947 lorsqu'il s'établit à plus de 775,100, contre 688,000 en 1946.

En 1946, l'Île du Prince-Édouard déclare avoir prêté près de \$1,500,000 durant les dix années écoulées depuis l'établissement du premier syndicat de crédit. Les prêts non recouvrables annulés s'élèvent à \$1,041, soit une perte de $\frac{1}{4}$ p. 100. L'On-

* Rédigé par J. E. O'Meara, Division de l'économie, ministère de l'Agriculture, Ottawa.